

Compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2017

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Christian BUFFET, Daniel OPRANDI, Pierre FAURE.

Absents : Jean-Louis DURSAPT (pouvoir donné à Christian BUFFET), Catherine TOUZET (pouvoir donné à Martine VIALLET).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h15.

Louis BESSON est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Exercice du droit de préemption urbain

Madame le Maire présente les parcelles concernées par les trois ventes pour lesquelles la commune est susceptible de faire usage de son droit de préemption urbain : la parcelle A1684 située 115 chemin de la Côte des Pins, la parcelle A1239 située 11 chemin de la Lumière du Matin et les parcelles A2011, A2018 et A2014 situées 108 montée des Soleils de l'Automne.

Invité à s'exprimer, le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption urbain pour chacune des ventes sus-indiquées.

2/ Convention avec la commune de Dunières en vue de la mise à disposition d'un local pour l'école de Tarentaise en lien avec les activités organisées à la piscine de cette commune

Madame le Maire détaille le contenu de cette convention relative à la mise à disposition à titre gratuit pendant la période allant du 19 au 26 juin 2018 d'un local d'environ 20 m² pour que les enfants de l'école du Sapin géant puissent y prendre le repas de midi et y avoir classe aux moments où ils ne seront pas à la piscine.

Le conseil municipal, unanime, approuve alors les termes de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

3/ Conventions avec le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) en rapport avec le déploiement du très haut débit (THD)

Madame le Maire indique que l'entreprise SERFIM T.I.C. est mandatée par le SIEL pour réaliser le déploiement du réseau en fibre optique sur le territoire de la communauté de communes des Monts du Pilat. Il convient ainsi de passer à titre gracieux convention avec le SIEL pour la mise en place sur certaines parcelles propriété de la commune d'une servitude privée pour le passage, en aérien ou en souterrain suivant le cas, d'un réseau de télécommunications en fibre optique THD. La date prévisionnelle des travaux est fixée au 31 décembre 2018.

Les parcelles concernées sont les suivantes : A1131 correspondant au réservoir de la route des Sagnes ; A1699 et A1700 situées à la Lune ; A1718 et A1781 situées 126 route des Palais et donnant accès aux bâtiments de Loire-Habitat ; A1307 située 24 route du Pont Souvignet sur le terre-plein devant l'école.

Le conseil municipal, unanime, approuve alors les termes de ces conventions et autorise madame le Maire à les signer.

4/ Modification des statuts de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP)

Madame le Maire explique que, lors de sa dernière modification statutaire, en décembre 2016, la CCMP a intégré dans ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Lors de sa séance du 27 juin dernier, la CCMP a intégré dans ses compétences obligatoires les items demandés par la loi : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; défense contre les inondations et contre la mer ; restauration et protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Dans le même temps, elle a transféré en compétences facultatives les autres volets d'actions.

Madame le Maire précise que cette modification statutaire ne sera effective que si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (à savoir 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant au moins les 2/3 de la population) et propose au conseil municipal d'approuver cette modification des statuts de la CCMP, ce qui est fait aussitôt à l'unanimité.

5/ Désignation d'un représentant de la commune à la commission de la CCMP « réseau de lecture publique »

Madame le Maire indique que, lors du conseil communautaire du 27 juin dernier, a été actée la création d'une commission « réseau de lecture publique » soumise aux mêmes règles de composition que les autres commissions déjà existantes. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune à cette commission. Un seul candidat se présente : Martine VIALLET.

Le recours à un vote à bulletin secret s'avérant sans objet, le conseil municipal désigne alors à l'unanimité Martine VIALLET comme représentant de la commune à la commission concernée.

6/ Tarifs de scolarisation pour les enfants n'habitant pas Tarentaise

Madame le Maire propose que, pour l'année scolaire 2017-2018, les enfants domiciliés à Rochetaillée (commune associée de la commune de Saint-Étienne) ou au Bessat soient accueillis gratuitement et que la somme de mille euros soit demandée pour les enfants domiciliés dans d'autres communes. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7/ Convention avec le CFPPA de Montravel pour formation pratique et passage d'un test CACES pour l'ouvrier communal

Madame le Maire propose d'approuver une convention entre le CFPPA de Montravel et la commune de Tarentaise en vue de permettre à l'ouvrier communal de bénéficier d'une formation pratique avec passage d'un test CACES, l'objectif étant de faire par la suite des

économies en n'ayant pas besoin de prendre pour certains travaux les services d'un conducteur lors d'une location de mini-pelle. Elle donne des informations sur cette convention et précise que son coût est de 609 € TTC et que la formation doit se dérouler les 18, 21 et 22 septembre prochains.

Mickaël BLACHON indique que cela ne fera pas perdre de temps à l'ouvrier communal dans la mesure où, actuellement, il est obligé d'accompagner le conducteur de la mini-pelle sur le terrain pour lui montrer les lieux où il doit intervenir. De son côté, Louis BESSON fait part de son approbation, considérant également que l'avantage économique ne se traduira pas par du temps supplémentaire à passer par l'ouvrier communal.

Christian BUFFET indique que Jean-Louis DURSAPT, qui lui a donné procuration pour cette séance du conseil mais qui n'avait pas forcément tous les éléments en sa possession, lui a demandé de dire qu'il considère que le travail de l'ouvrier communal est loin de donner satisfaction et qu'il ne voit pas bien à quoi ce CACES pourra lui servir.

Louis BESSON précise aussitôt qu'il ne s'agit pas de juger de la qualité du travail de l'ouvrier communal mais de voir si cette formation apportera ou non un avantage à la commune.

Le conseil municipal, par sept voix pour, une voix contre et deux abstentions, approuve alors les termes de la convention et autorise madame le Maire à la signer.

8/ Informations diverses

Michèle PEYRON signale que la rentrée scolaire s'est bien passée avec un nouveau directeur en la personne de monsieur Matthieu PACAUD qui a pris la suite de madame BLINEAU. Il y a au total 38 élèves, 15 dans la classe des grands (CE1 à CM2) tenue par monsieur MELOUX et 23 dans la classe de petits dont 8 en petite section de maternelle, ce qui est beaucoup. La commune va d'ailleurs acheter deux couchettes supplémentaires pour la sieste.

Elle indique qu'une salle de classe a été entièrement refaite durant l'été et que des toilettes ont été remplacées. Elle précise que, des problèmes d'évacuation ayant été découverts à cette occasion, l'ouvrier municipal a bien voulu reporter une semaine de congé annuel qui lui avait été officiellement accordée pour faire en sorte que tout soit terminé pour la rentrée et considère qu'on ne peut que l'en remercier.

Elle donne par ailleurs quelques informations concernant le personnel municipal intervenant à l'école, corrigeant ou complétant ainsi les informations parues dans la presse. Notre ATSEM est toujours madame ALBOT, actuellement en congé de maladie et remplacée par madame Véronique LABROSSE, de Marlhès. Elle est épaulée par madame Christine DUVERNEY qui a repris son travail pour l'instant à mi-temps, l'autre mi-temps étant assuré par madame Catherine MILLOT, de Saint-Appolinard. C'est cette dernière personne qui a fait l'essentiel du ménage de l'école avant la rentrée : un travail de qualité, le nettoyage extérieur ayant été réalisé par l'ouvrier communal.

Les horaires du personnel ont été modifiés : l'ATSEM prend maintenant son service dès 7h15, ce qui permet à l'autre personne d'avoir un emploi du temps moins dispersé (une seule coupure dans la journée au lieu de deux précédemment).

Concernant les temps d'activités périscolaires (« temps PEILLON »), trouvant qu'une activité sur toute l'année était trop longue, les intervenants extérieurs ont fait d'autres propositions. La dans africaine devrait ainsi se dérouler entre le 26 septembre et les vacances de Noël et le théâtre en mars, avril et mai à des dates qui ne seront définies qu'en décembre prochain. Pour

le mois de janvier, il est envisagé une activité de « fitness » avec Cap'Oxygène. L'activité de lecture et jeux devrait, de son côté, débiter la première semaine d'octobre.

Il faut signaler que des ordinateurs d'occasion nous ont été offerts grâce à l'intervention de monsieur VIOLA, parent d'élève, et que, même si ça ne concerne pas spécifiquement l'école, un spectacle à destination des tout-petits (1 € par personne) devrait être donné dans la salle de l'étage de la mairie samedi 14 octobre en fin de matinée.

Mickaël BLACHON signale que la réunion de démarrage des travaux de liaison avec l'aqueduc des Sources a eu lieu le 4 septembre et que les travaux devraient démarrer lundi 11 ou mardi 12 en commençant par le haut. Il précise que le passage sous la route des Palais a déjà été réalisé en profitant de l'interruption de la circulation décidée par la commune du Bessat pour ses propres travaux et que, lors des travaux sur la route des Sagnes, l'accès aux propriétés des riverains sera maintenu.

Il indique que le remplacement des compteurs a pris un peu de retard et qu'il en reste encore une quarantaine à changer, ce qui devrait maintenant être fait rapidement.

S'agissant de l'eau potable, il indique que la consommation est actuellement d'environ 60 à 65 m³ par jour, en légère baisse depuis début septembre, et qu'il y a assez d'eau pour l'instant.

Il signale aussi que la station d'épuration fonctionne bien et qu'il va se renseigner pour savoir s'il convient de couper ou non les roseaux et, si oui, à quel moment. Il signale enfin que l'ouvrier communal a passé la balayeuse dans le bourg.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 21h55.

Affiché le 9 septembre 2017

Le Maire
Évelyne Estellé